

Communiqué de presse
24 Juillet 2015

Accord sur le glissement des charges sur le travail vers d'autres sources de revenus

l'emploi, l'emploi et encore l'emploi.

©Belga

Le Gouvernement a trois priorités : l'emploi, l'emploi et encore l'emploi.

Le Gouvernement fédéral libéré d'ici 2018 près de € 7,2 milliards pour le glissement des charges sur le travail. Celui-ci doit créer davantage d'emplois et augmentera le pouvoir d'achat des citoyens. Avoir un emploi est l'instrument le plus puissant pour le pouvoir d'achat. La diminution des charges patronales passera de 33 à 25%. En outre, le Gouvernement entend augmenter de 100€ supplémentaire par mois les bas et les moyens salaires.

D'après le Premier ministre Charles Michel, ces mesures sont une étape gigantesque vers la suppression du handicap salarial avec nos pays voisins. Notre pays maintiendra et créera ainsi plus d'emplois.

Consultez la présentation du Premier ministre: [PPT_23072015.pdf](#)

URL source: <https://archive.premier.be/fr/accord-sur-le-glissement-des-charges-sur-le-travail-vers-d%E2%80%99autres-sources-de-revenus>